

Note d'information

Projet d'évolution du régime horaire des appariteurs

Comité Technique du 13 juillet 2021

1. Présentation du contexte

Les appariteurs du service logistique travaillent actuellement en deux équipes :

- Une équipe du matin (7H – 14H)
- Une équipe du soir (13H – 20H)

Ces horaires correspondent à un régime horaire de 35 heures par semaine.

Ce régime ne correspond pas aux dispositions applicables au sein d'AMU aux termes desquels la durée du travail doit obligatoirement s'inscrire dans l'un des deux régimes optionnels ci-dessous :

- o Soit 37H30 ouvrant droit à 22 JRTT
- o Soit 39H10 ouvrant droit à 31 JRTT

Par ailleurs ces agents bénéficient, depuis plusieurs années, d'un régime de congés annuels particulier : bien qu'ayant une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, ils bénéficient de 17 jours annuels de réduction du temps de travail (JRTT), portant le nombre total de congés annuel à 44 (soit 17 JRTT + 2 jours de fractionnement + 25 jours de congés annuels)

Cette pratique est issue d'un arrêté du président de l'Université de la Méditerranée¹ antérieur à Origamu prévoyant que « *Les jours de congé varieront en fonction des horaires hebdomadaires par cycle de travail mais ne pourront en aucun cas dépasser 54 jours annuels, ni être inférieurs à 44 jours annuels.* »

Or, dès lors que les universités ont été fusionnées, la délibération AMU est désormais celle applicable à tous les agents d'AMU, laquelle abroge les régimes préalablement existants.

2. Proposition soumise pour information au Comité Technique

Il est proposé de mettre en conformité le régime horaire et de congés des appariteurs du service logistique avec le délibération d'AMU, à partir de la rentrée 2022. Dans cet optique, un projet de

¹ Arrêté de M. Yvon BERLAND, Président de l'Université de la Méditerranée du 05/05/2006

service sera mis en place en 2021-2022 en lien avec les agents, afin de permettre une adaptation de l'organisation du temps de travail pour passer de journées continue à des journées discontinues.